

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DINITROL 447 Light Grey

UFI: XJ8J-P4VS-R00U-0F21

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH
Rue: Pyrmonter Strasse 76
Lieu: D-32676 Luegde
Téléphone: + 49 (0) 5281 982980 Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860
E-mail: msds@dinol.com
Interlocuteur: Labor
Service responsable: msds@dinol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H336
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

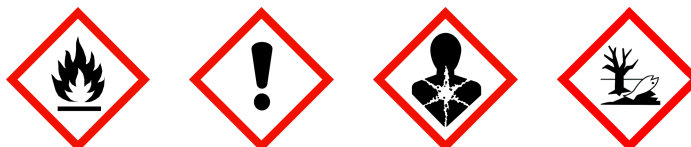
Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
xylène
acétate d'éthyle
Hydrocarbures, C9, aromatiques

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 2 de 17

Conseils de prudence

- | | |
|-----------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P280 | Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |

Étiquetage particulier de certains mélanges

- | | |
|--------|--|
| EUH211 | Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Usage réservé aux utilisateurs professionnels. |
|--------|--|

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 3 de 17

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			25 - < 30 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
	reaction mass of ethylbenzene and xylene			10 - < 15 %
	905-588-0		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
141-78-6	acétate d'éthyle			5 - < 10 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques			1 - < 5 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc			1 - < 5 %
	231-944-3	030-011-00-6	01-2119485044-40	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
13463-67-7	dioxyde de titane			< 1 %
	236-675-5	022-006-00-2	01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	921-024-6	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	25 - < 30 %
		par inhalation: CL50 = > 20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
	905-588-0	reaction mass of ethylbenzene and xylene	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = 20 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg	
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 50 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5620 mg/kg	
128601-23-0	918-668-5	Hydrocarbures, C9, aromatiques	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
7779-90-0	231-944-3	bis(orthophosphate) de trizinc	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = > 5,7 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane	< 1 %
		dermique: DL50 = > 10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 20000 mg/kg	

Information supplémentaire

The homogeneous mixing of this product is controlled by continuous physical tests. Formerly dusty raw materials are completely integrated into the liquid/pasty mass. Possible AGW-values for solid substances are

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 4 de 17

therefore not given, as there is no longer any risk of inhalation of these substances (when handling this mixture).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Laver abondamment à l'eau/Savon.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausée, État semi-conscient, Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 5 de 17

Remarques générales

- Assurer une aération suffisante.
- Utiliser un équipement de protection individuel
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

- Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

- Assurer une aération suffisante.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

- Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

- Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
- Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
- Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 6 de 17

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	734		VME (8 h)	
		400	1468		VLE (15 min)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 7 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2035 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	608 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
	reaction mass of ethylbenzene and xylene			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	211 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	221 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	442 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	180 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	289 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	14,8 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	65,3 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	260 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	260 mg/m³
141-78-6	acétate d'éthyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	734 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1468 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	734 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	1468 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	63 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	367 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	734 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	37 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	4,5 mg/kg p.c./jour
128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	150 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	32 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	11 mg/kg p.c./jour
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,5 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 8 de 17

Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	0,83 mg/kg p.c./jour
-------------------------	----------------	------------	-------------------------

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
reaction mass of ethylbenzene and xylene		
Eau douce		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,64 mg/kg
Sédiment marin		12,64 mg/kg
Sol		2,31 mg/kg
141-78-6 acétate d'éthyle		
Eau douce		0,24 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,15 mg/kg
Sédiment marin		0,115 mg/kg
Intoxication secondaire		0,20 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		650 mg/l
Sol		0,148 mg/kg
7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc		
Eau douce		0,0206 mg/l
Eau de mer		0,0061 mg/l
Sédiment d'eau douce		117,8 mg/kg
Sédiment marin		56,5 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,100 mg/l
Sol		35,6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré), Temps de pénétration:

PVA (alcool polyvinylique), Temps de pénétration:

NBR (Caoutchouc nitrile), Temps de pénétration:

Caoutchouc butyle Temps de pénétration:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 9 de 17

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A/P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	gris clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	80 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	0,8 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7,7 vol. %
Point d'éclair:	- 5 °C
Température d'auto-inflammation:	200 °C
Température de décomposition:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	61 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	1,04 - 1,08 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

52,00 %

Teneur en corps solides:

46 - 50 %

Point de sublimation:

non déterminé

Point de ramollissement:

non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 10 de 17

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

400 - 600 mPa·s

(à 20 °C)

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 12,5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 11 de 17

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 20 mg/l	Rat		
	reaction mass of ethylbenzene and xylene				
	orale	DL50 4300 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 20 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
141-78-6	acétate d'éthyle				
	orale	DL50 5620 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >20000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 50 mg/l	Rat		
128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 3160 mg/kg	Lapin		
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5,7 mg/l	Rat		
13463-67-7	dioxyde de titane				
	orale	DL50 > 20000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 10000 mg/kg	Lapin		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 12 de 17

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reaction mass of ethylbenzene and xylene)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10-100	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	30-100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1 - 10	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	2,045	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	230 mg/l	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	3300		Desmodesmus subspicatus	48 h
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	717 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	2900		Pseudomonas putida	16 h
128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1 - 10	96 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 13 de 17

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			
	OCDE 301F	98%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
141-78-6	acétate d'éthyle			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	100 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	3,4-5,2
141-78-6	acétate d'éthyle	0,73

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 14 de 17

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1139
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Solution d'enrobage, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	640D
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1139
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	COATING SOLUTION (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane; Hydrocarbons, C9, aromatics), MARINE POLLUTANT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

E2

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1139
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	COATING SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 15 de 17



Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2
: Y341

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Hydrocarbures, C9, aromatiques
bis(orthophosphate) de trizinc

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières liquides inflammables

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 52,0 %
dans les vernis et peintures: 540 g/l

Indications relatives à la directive E2 Danger pour l'environnement aquatique
2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 16 de 17

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Hydrocarbures, C9, aromatiques

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 16.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire

Carc: Cancérogénicité

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 447 Light Grey

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 5101

Page 17 de 17

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)